



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques, mesures

à prendre dans les domaines critiques et autres

mesures et initiatives : thème prioritaire : résultats

obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation

des objectifs du Millénaire pour le développement

en faveur des femmes et des filles

Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Résumé de l'animatrice

1. Le 12 mars 2014, la Commission de la condition de la femme a organisé une rencontre sur le thème prioritaire de sa cinquante-huitième session intitulé « Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ». La Vice-Présidente de la Commission, Christine Löw, a animé le débat. Les intervenants étaient Chrispine Gwalawala Sibande, Conseiller principal pour les questions de police Ipas (Malawi); Ursula Schäfer-Preuss, Présidente du Partenariat mondial pour l'eau; Radhika Balakrishnan, Directrice exécutive du Center for Women's Global Leadership, Rutgers University; Virginia Gomes, membre et Rapporteuse du Comité des droits économiques, sociaux et culturels; et Isabel Ortiz, Directrice du Département de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail. Des représentants des États Membres, de groupes régionaux et de la société civile ont contribué aux débats.



2. Les participants au débat d'experts ont recensé différents résultats, difficultés et lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles et ont donné leur avis sur les questions à examiner en priorité dans le programme de développement pour l'après-2015. Le débat a fait ressortir des exemples de bonnes pratiques et mis en évidence les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

3. De nombreux participants ont constaté que des progrès avaient été faits dans la réalisation d'une partie des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, en particulier concernant l'accès universel à l'enseignement primaire. Ces avancées sont le résultat des efforts déployés pour rendre l'enseignement primaire gratuit pour tous les enfants. Les participants ont également constaté que des progrès avaient été réalisés dans des domaines qui n'étaient pas contrôlés dans le cadre des objectifs du Millénaire, grâce notamment à l'adoption de lois et de politiques contribuant à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles, telles que les lois sur la santé procréative et sexuelle, sur l'égalité entre les sexes, sur le mariage d'enfants et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

4. Toutefois, d'importantes difficultés persistent. Les progrès accomplis dans la réalisation de nombreux objectifs en faveur des femmes et des filles restent d'une lenteur inacceptable. Les participants ont déploré que nombre des objectifs qui n'avaient pas été réalisés soient les plus importants pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Ils ont aussi fait remarquer que la réalisation des objectifs du Millénaire traînait en longueur en raison du manque de cohérence entre les objectifs et les normes internationales en matière de droits de l'homme. Certains ont évoqué les graves difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif lié à la mortalité maternelle du fait de l'absence de stratégie globale concernant la santé sexuelle et procréative et les droits correspondants. D'autres ont fait observer que certaines cibles avaient, certes, été atteintes, mais que ces avancées n'avaient pas instauré l'égalité des sexes dans d'autres domaines et étaient restées sans effet sur les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes.

5. Le fait que les femmes soient victimes de formes multiples et conjuguées de discrimination a été considéré comme une difficulté majeure. Le manque d'attention accordée à ces formes multiples de discrimination a contribué aux vastes lacunes constatées dans la réalisation des objectifs du Millénaire en faveur des groupes de femmes et de filles les plus marginalisés, en particulier les femmes autochtones, les femmes rurales, les femmes âgées, les femmes handicapées et les femmes appartenant à des minorités sexuelles. Les participants ont fait remarquer que ces femmes étaient souvent les plus difficiles à atteindre par les politiques et les programmes d'intervention, mais qu'elles avaient aussi un rôle essentiel à jouer dans le développement, de par leurs contributions critiques à la vie économique, politique et sociale.

6. De nombreux participants ont reconnu que l'omniprésence des inégalités entre les sexes était liée au fait que les objectifs du Millénaire ne tenaient pas compte des

discriminations qui s'exerçaient dans la société, ni de contraintes structurelles économiques, politiques et sociales telles que le défaut de mise en œuvre ou d'application effective des lois ou l'existence de normes sociales discriminatoires et de stéréotypes sexistes généralisés. À leur avis, le manque d'attention accordée aux causes structurelles pouvait être lié au fait que le choix des indicateurs pour les objectifs du Millénaire avait conduit à l'adoption de politiques étiquées.

Une conception du développement fondée sur les droits de l'homme

7. De nombreux participants ont dit qu'il fallait effectivement adopter une perspective respectueuse des droits de l'homme, tant pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles que pour définir le programme de développement pour l'après-2015. L'attention portée aux droits fondamentaux des femmes devait s'appuyer et faire fond sur les accords internationaux existants tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Malgré l'existence de déclarations et d'objectifs internationaux, le développement pour tous n'est possible que si les pays ont la volonté politique de traiter les problèmes relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les hommes et les femmes doivent travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs, en formulant et en appliquant des politiques économiques et de développement qui transforment la vie des femmes.

8. Les participants ont souligné que les principes et les normes en matière de droits de l'homme devraient sous-tendre le contrôle du respect de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et la mise en jeu des responsabilités en la matière. L'obligation immédiate de non-discrimination et d'égalité dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, qui sont particulièrement importants pour la réalisation des objectifs du Millénaire, figure expressément dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les indicateurs du programme de développement pour l'après-2015 devraient coïncider avec l'exercice de ces droits. Il faut notamment adopter une démarche cohérente pour ce qui est de la participation des titulaires de droits à tous les aspects de la prise de décisions et de la mise en jeu de la responsabilité des titulaires d'obligations. Les principes relatifs aux droits de l'homme tels que l'utilisation du maximum des ressources disponibles et la non-rétrogression devraient aussi orienter la prise de décisions.

9. Il a été signalé que les droits de l'homme étaient devenus un cadre normatif mondial mais qu'il fallait instaurer une culture des droits de l'homme à tous les niveaux pour opérer les changements voulus dans la vie des femmes et des filles, que ce soit aux niveaux international, régional, national ou local. Les décideurs devraient inscrire les principes des droits de l'homme dans toutes leurs activités. La mise en place d'institutions juridiques et administratives est essentielle au développement de cette culture des droits de l'homme. Les lois de protection des droits fondamentaux des femmes et les politiques favorisant l'égalité des sexes doivent être appliquées intégralement à tous les niveaux.

Allocation des ressources, budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et protection sociale

10. Les politiques macroéconomiques, et notamment les règles monétaires et financières, définissent dans les grandes lignes la façon dont les ressources peuvent

être mobilisées pour les dépenses publiques sociales. En vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de garantir que les États répondent de leurs engagements en la matière, il importe d'assurer un suivi des budgets et de surveiller la disponibilité et la distribution des ressources en faveur de l'égalité des sexes. La budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes a été considérée comme un instrument important qui pourrait être utilisé par tous les États pour garantir l'attribution de ressources à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles.

11. Il faut déterminer non seulement comment les budgets sont alloués mais aussi comment les ressources sont mobilisées, en procédant à une évaluation des politiques fiscales, commerciales et budgétaires. Les gouvernements devraient être tenus comptables de la gestion des ressources de manière à garantir que les ressources et les crédits affectés sont dépensés judicieusement. Si les droits économiques, sociaux et culturels des femmes sont souvent négligés, ce n'est pas forcément à cause d'un manque de ressources, mais faute de hiérarchisation des priorités et de distribution adéquate desdites ressources. Il faut analyser l'attribution des ressources existantes, mais aussi examiner la création de ressources et envisager de modifier les politiques qui la dictent.

12. Bien que la mise en place d'un système de protection sociale minimale soit un instrument essentiel de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement pour tous, le plein exercice des droits économiques et sociaux fait bien souvent défaut et les décideurs politiques ne lui donnent pas la priorité qu'il mérite. En outre, plusieurs participants ont fait remarquer que, dans de nombreux pays, la protection sociale avait été un élément essentiel de réalisation des objectifs du Millénaire. De nombreux exemples nationaux illustrent les bonnes pratiques en matière de promotion de la protection sociale, à commencer par les allocations de maternité et l'accès universel à des services essentiels comme les soins de santé et l'éducation. Les enseignements tirés pourraient être partagés entre les pays et avec la communauté internationale pour promouvoir de futures stratégies de développement prévoyant des services de protection sociale pour tous.

13. Le contexte macroéconomique a des effets notables sur les politiques budgétaires. Face à la crise de 2008, de nombreux pays ont établi sans tarder de nouvelles mesures de protection sociale ou renforcé celles qui étaient déjà en place afin de protéger la population contre ses répercussions économiques et sociales, y compris le chômage de masse et la précarité des emplois. Cependant, depuis 2010, la tendance est inversée et des mesures d'austérité ont été prises dans diverses régions. La réduction des dépenses sociales résultant des mesures d'austérité a entraîné dans bien des cas une limitation des possibilités offertes aux populations vulnérables et un transfert de la charge des soins du secteur marchand au secteur non rémunéré, dans lequel les femmes et les filles sont surreprésentées.

14. L'investissement dans les infrastructures de protection sociale permet de stabiliser la société et de contribuer à son développement sur le long terme. Les participants ont estimé qu'il fallait, surtout en période de crise, renforcer les mesures de protection sociale au lieu de les réduire, de manière à protéger les groupes vulnérables contre les effets les plus néfastes de la crise. Il faut assurer l'exercice du droit à la sécurité sociale pour tous, en particulier pour les femmes, qui bien souvent doivent travailler à l'extérieur, en plus de leurs tâches ménagères, pour faire vivre la maisonnée. De même, les femmes doivent impérativement participer à

la prise de décisions à tous les niveaux pour garantir que la protection sociale répond à leurs besoins particuliers.

Manque de données ventilées par sexe et collecte de données

15. Les statistiques ventilées par sexe sont essentielles pour guider la formulation des politiques et tenir les acteurs comptables de leurs résultats concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des efforts majeurs ont été faits pour définir des cadres de mesure des résultats, y compris des objectifs et des indicateurs de mesure des progrès. Les participants ont demandé que l'accent soit mis sur la compilation de données ventilées par sexe et l'établissement des statistiques correspondantes de manière à permettre une planification adéquate reposant sur une analyse par sexe.

16. Il faut aussi des valeurs de référence pour établir des objectifs particuliers dans le cadre de développement pour l'après-2015. Par conséquent, les participants ont proposé que des statisticiens nationaux collaborent avec la communauté statistique internationale pour promouvoir la collecte de données ventilées par sexe et caractéristiques sexuées qui soient comparables au niveau international et de qualité. La société civile peut aussi jouer un rôle essentiel pour promouvoir la prise de décisions fondée sur des données d'observation dans le cadre de la formulation de politiques et d'allocations financières sans exclusive.

Les femmes dans les situations de crise et de conflit

17. Les participants ont constaté que les données étaient particulièrement rares dans les pays touchés par les conflits et les catastrophes naturelles. Compte tenu de leurs besoins particuliers, ces pays peinent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Leurs objectifs peuvent donc être différents de ceux qui ont été arrêtés au niveau mondial. De même, les pays touchés par des conflits ou sortant d'un conflit pourraient tirer parti d'indicateurs particuliers sur les femmes, la paix et la sécurité qui rendent mieux compte de leurs réalités et favorisent la formulation de politiques adaptées au contexte. Certaines questions comme la violence et la participation des femmes au règlement des conflits devraient figurer dans les futurs cadres de développement et dans les stratégies nationales de développement de ces pays précis. La collecte de statistiques ventilées par sexe est extrêmement utile dans ce contexte et pourrait contribuer à garantir la protection sociale même en situation d'instabilité, lorsque les ressources nationales sont limitées.

18. Il faut aussi étudier plus avant la concentration croissante de personnes déplacées et de victimes de conflits. Les femmes et les filles déplacées sont beaucoup plus exposées que les hommes à la violence et on leur refuse souvent le droit de participer à la prise de décisions, de bénéficier d'une assistance juridique et d'avoir accès à des services de santé procréative et à une éducation de qualité. Il faut tenir compte de tous ces problèmes, même s'ils sont liés à des contextes précis, et les intégrer dans le programme de développement pour l'après-2015.

Un objectif à part entière sur l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes

19. Les participants ont largement soutenu l'intégration, dans le programme de développement pour l'après-2015, d'un objectif à part entière sur l'égalité des sexes, qu'ils estiment nécessaire pour garantir le développement durable. Le nouvel

objectif d'égalité des sexes devrait combler les lacunes du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le fait qu'il ne prend pas en considération la violence à l'encontre des femmes, la santé procréative et sexuelle, l'accès des femmes aux ressources, les femmes dans les zones de conflit et d'après conflit, et le travail rémunéré et non rémunéré des femmes. Certains participants ont fait observer que les objectifs devraient être adaptés au contexte national, mais qu'un objectif autonome devrait traiter des formes sous-jacentes de discrimination et d'inégalité dont souffrent les femmes.

20. Outre l'objectif autonome d'égalité des sexes, la majorité des participants ont cité parmi les priorités la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015. Chaque indicateur de chaque objectif devrait inclure des considérations d'égalité des sexes, ce qui faciliterait l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015. Il faut faire davantage pour intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du cadre des objectifs du Millénaire, de façon à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte dans chaque objectif.
